

II- Les relations extérieures du Québec

Manon Tessier

Volume 22, Number 1, 1991

XX^{ème} anniversaire d'*Études internationales*

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702796ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702796ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Tessier, M. (1991). II- Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 22(1), 156–162. <https://doi.org/10.7202/702796ar>

II – Les relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1990)

A — Aperçu général

Conséquence de la crise amérindienne qui avait marqué l'été 1990 au Québec, un remaniement ministériel était annoncé sitôt le trimestre amorcé. Bien que quatorze changements aient été apportés à la formation du Conseil des ministres, le remaniement ne transférait pas de nouveaux titulaires aux ministères de l'Énergie, de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce ou des Finances. Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, voyait pour sa part sa charge allégée puisque la responsabilité du dossier des affaires autochtones qu'il assumait de front avec celles des affaires internationales, était confiée à un autre membre du Cabinet, M. Christos Sirros.¹

Le trimestre se terminait aussi par une autre annonce importante, celle de la signature, depuis longtemps attendue, de l'entente fédérale-provinciale en matière d'immigration. Exposant son intérêt pour ce dossier en général, le gouvernement québécois avait rendu public quelques jours plus tôt un vaste énoncé de politique sur l'immigration.

Entre ces deux événements, l'actualité du trimestre était ponctuée par de nombreux voyages éclair qui amenaient des ministres québécois, tantôt pour des raisons économiques, tantôt pour des raisons culturelles, dans des villes telles que Boston, Bruxelles, Liège, Alexandrie, Niamey et Hong-Kong.

B — Les politiques d'immigration

Après plusieurs mois d'intenses négociations, une entente de principe sur l'immigration était finalement conclue le 27 décembre entre le Canada et le Québec. Cette nouvelle entente qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain affine et clarifie l'Entente Cullen-Couture signée entre les deux paliers de gouvernement en 1978. Elle reconnaît au gouvernement québécois une responsabilité exclusive pour la sélection des immigrants indépendants, pour l'accueil et les services d'intégration linguistique et culturelle ainsi que pour certains services d'intégration économique. Le gouvernement fédéral se retirera ainsi de l'administration de ces secteurs et versera à la province québécoise une compensation financière, estimée à \$332 millions sur quatre ans, pour l'offre de ces services. Le gouvernement fédéral conserve, pour sa part, la pleine juridiction de l'admission des immigrants, la détermination des normes et des objectifs nationaux et le contrôle des ressortissants étrangers. Au cabinet de la ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration, on qualifiait cette entente de «gain majeur pour le Québec».²

1. *Le Devoir*, 6 octobre 1990, pp. A1 et A2; *The Globe and Mail*, 6 octobre 1990, pp. A1 et A4.

2. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, *Communiqué no 90-37*, 27 décembre 1990; Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 28 décembre 1990, pp. 1 et 4; Paul MOONEY, *The Globe and Mail*, 28 décembre 1990, pp. A1 et A2; voir aussi Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 22 décembre 1990, pp. A1 et A4 et Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 24 décembre 1990, pp. A1 et A2.

Le gouvernement québécois n'attendait pas l'annonce officielle de cette entente pour présenter au début de décembre son propre énoncé de politique sur la question de l'immigration. Intitulé *Au Québec, pour bâtir ensemble*, cet énoncé, le premier du genre, présente l'ensemble des mesures que le gouvernement entend prendre pour favoriser l'intégration des immigrants au Québec. On espère par exemple doubler le nombre d'immigrants francophones d'ici 1995, régionaliser l'immigration, recruter des immigrants-investisseurs en collaboration avec les milieux d'affaires, rendre plus accessible les services d'apprentissage du français et soutenir les programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi. L'énoncé souhaite ainsi répondre aux défis du redressement démographique, de la prospérité économique, de la pérennité du fait français et de l'ouverture sur le monde pour le Québec. Pour ce faire, il entend s'appuyer sur des caractéristiques de la société québécoise à savoir le français comme langue commune, la démocratie et le pluralisme et propose la notion de «contrat moral» c'est-à-dire l'adéquation des attentes réciproques entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil et le partage de valeurs communes. Par cet énoncé, expliquait la ministre Gagnon-Tremblay, le gouvernement se donne une politique «de pleine participation et de relations intercommunautaires harmonieuses» qui devrait placer le Québec «à l'avant-garde des sociétés d'accueil». *Au Québec, pour bâtir ensemble* fera l'objet de consultations à partir du mois de février prochain et l'on déterminera à ce moment le montant des mesures budgétaires qui accompagneront la réalisation des dispositions concrètes de ce plan d'action.³

C — La Francophonie

Le ministre délégué à la Francophonie, M. Guy Rivard, effectuait au début de novembre des séjours en Égypte et en Belgique, visitant d'abord Alexandrie, le 4, pour l'inauguration de l'Université internationale de langue française ; Liège, les 5 et 6, pour la Conférence des ministres de la Culture et des pays ayant en commun l'usage du français ; et Bruxelles, le 7, pour la Conférence des ministres responsables de TV5. Mme Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles accompagnait M. Rivard à Liège tandis que M. Lawrence Cannon, ministre des Communications faisait de même pour la rencontre de Bruxelles. Deux semaines plus tard, la réunion du Conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) avait lieu du 22 au 24 novembre à Niamey, au Niger, et le ministre Rivard représentait le Québec à cette assemblée qui coïncidait avec le 20^{ème} anniversaire de l'ACCT.⁴

Par ailleurs, à un an de la date prévue du Sommet de Kinshasa, certains pays dont le Canada s'interrogeaient sur la possibilité de déplacer le site du prochain sommet des pays francophones. M. Ronald Poupart, secrétaire adjoint à la planification et aux projets spéciaux chargé de suivre pour le Québec l'organisation du

3. Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, 1990, 88p. ; Gilles LESAGE, *Le Devoir*, 5 décembre 1990, pp. A1 et A4 ; *The Globe and Mail*, 5 décembre 1990, p. A6.

4. Michel VENNE, *Le Devoir*, 15 novembre 1990, p. A3 ; Sylviane TRÉPANIÉ, *Le Devoir*, 21 novembre 1990, p. B2 ; *Le Téléx*, 4 novembre au 17 novembre 1990, p. 1.

sommet, précisait en octobre qu'aucune décision à ce sujet ne serait prise avant janvier 1991 et se montrait préoccupé par le fait que le Comité international préparatoire ne se soit pas encore réuni.⁵

D — Le Québec et les organisations internationales

Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, et son collègue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Picotte, étaient présents à Bruxelles lors de la phase finale des négociations commerciales multilatérales du GATT. Après quatre journées de discussions sur les différents sujets à l'ordre du jour, les 107 pays participants se séparaient le 7 décembre sans mettre un terme aux négociations. Le ministre Ciaccia déplorait la tournure des événements et réitérait l'intérêt du Québec pour un système commercial international ouvert.⁶ Il se déclarait aussi satisfait des positions adoptées par le Canada dans les dossiers de l'agriculture, des textiles et des services financiers et soulignait l'appui exprimé par de nombreux pays au renforcement de l'article XI du GATT, un élément, selon lui, favorable à la politique agricole du Québec.⁷

E — Le Québec et les États-Unis

Le ministre des Affaires internationales du Québec, entreprenait à la mi-novembre un séjour dans le nord-est des États-Unis. La promotion des biens et services des entreprises du Québec était au cœur de la visite du ministre québécois. Il rencontrait les 13 et 14 des représentants d'entreprises et d'institutions financières des régions de New York et du New Jersey, puis était à Boston le lendemain pour participer à une réception du *New England Council* organisée en l'honneur du sénateur du Maine, M. George Mitchell. M. Ciaccia terminait ce court séjour en prononçant le 19 une allocution sur les possibilités d'affaires offertes au Québec pendant la prochaine décennie.⁸

Par ailleurs, le gouvernement québécois exprimait à deux reprises au cours du trimestre sa position à l'égard des litiges commerciaux opposant le Canada et les États-Unis. Au début de novembre, il s'interrogeait sur le refus du gouvernement fédéral d'entériner l'entente intervenue en août dernier entre les négociateurs canadiens et américains concernant le commerce du homard. Cette décision, expliquait le ministre délégué à l'Agriculture, aux Pêcheries et à l'Alimentation, M. Yvon Vallières, permettra aux Américains d'augmenter comme prévu la taille légale sur

5. Michel DAVID, *Le Soleil*, 26 octobre 1990, cité par l'*Argus*, 26 octobre 1990, p. A19.

6. Ministre des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 5 décembre 1990 et Cabinet du ministre des Affaires internationales, *Communiqué*, 7 décembre 1990.

7. Michel Van de WALLE, *Le Devoir*, 6 décembre 1990, p. A5 ; Michel Van de WALLE, *Le Devoir*, 8 décembre 1990, p. B3 ; voir aussi ministre des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 30 novembre 1990.

8. Ministre des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 13 novembre 1990 ; voir aussi Ministre des Affaires internationales, *Discours*, 15 novembre 1990.

leur marché empêchant ainsi les exportations de homard québécois de petite taille.⁹ Dans un autre dossier, celui du droit à l'exportation imposé à certains produits de bois d'œuvre vendus par le Québec sur le marché américain, le ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté, se disait déçu de l'attitude des négociateurs américains et réclamait de nouveau l'élimination complète de la taxe. M. Côté réagissait ainsi à l'annonce faite quelques journées auparavant d'une réduction immédiate de 8 à 6,2 % de cette taxe et d'une réduction graduelle à un niveau de 3 % du 1^{er} novembre 1991 au 31 octobre 1994.¹⁰

Enfin, soulignons qu'à la mi-octobre, la Commission des services publics du Vermont rendait finalement sa décision concernant l'achat par le *Vermont Joint Owners* d'électricité en provenance du Québec. Dans un document de 300 pages, la Commission autorise une puissance garantie de 107 mégawatts et permet aux services publics de cet État de hisser leurs achats jusqu'à un niveau maximum de 340 mégawatts. Question controversée, le débat sur l'achat d'hydro-électricité québécoise au Vermont avait nécessité la tenue de plusieurs audiences publiques et les témoignages de nombreux experts et de citoyens concernés par l'impact environnemental d'une telle décision.¹¹

F — Le Québec et l'Europe de l'Ouest

1 – La France

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean-Pierre Saintonge, recevait son homologue français, M. Laurent Fabius, ainsi qu'une dizaine de députés les 7 et 8 novembre. En plus des entretiens avec M. Saintonge sur l'état des relations interparlementaires entre la France et le Québec, M. Fabius eut, entre autres, des échanges avec le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et le chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau. La délégation française devait aussi rencontrer les coprésidents de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, MM. Michel Bélanger et Jean-Campeau.¹²

Par ailleurs, la Commission permanente de coopération franco-québécoise terminait à Québec le 12 décembre sa 49^{ème} session depuis sa création en 1965. Les travaux prenaient fin par la signature d'un procès-verbal où les deux parties s'engagent à mettre de l'avant près de 300 projets conjoints pour l'année 1991 et à privilégier la coopération dans les secteurs de la recherche et du développement technologique et industriel.¹³

9. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Cabinet du ministre délégué, *Communiqué*, 9 novembre 1990.
10. Pierre APRIL, *Le Devoir*, 24 novembre 1990, p. A5; voir aussi Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 250*, 1^{er} novembre 1990.
11. Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 13 octobre 1990, pp. A1 et A2; Barrie McKENNA, *The Globe and Mail*, 13 octobre 1990, p. B3; Jacques BENOÎT, *La Presse*, 13 octobre 1990, cité par l'*Argus*, 16 octobre 1990, p. A22.
12. *Le Devoir*, 6 novembre 1990, p. A4; *Le Devoir*, 8 novembre 1990, p. A7; Pierre APRIL, *Le Devoir*, 9 novembre 1990, pp. A1 et A4; Gilles BOIVIN, *Le Soleil*, 23 octobre 1990, cité par l'*Argus*, 23 octobre 1990, p. A1.
13. Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 13 décembre 1990.

2 – La Région Wallonne

Les échanges entre le Québec et la Wallonie se poursuivaient encore ce trimestre-ci alors que deux ministres wallons se déplaçaient au Québec pour discuter d'environnement, de technologie et d'agriculture. M. Albert Liénard, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Recherche, des Technologies et des Relations extérieures visitait d'abord le Québec du 27 au 31 octobre.¹⁴ Le fait marquant de cette visite était la signature d'un arrangement administratif sur les transferts de technologie et le savoir-faire. Cet arrangement s'inscrit dans le cadre de l'Entente de coopération institutionnelle, économique et technologique signée le 1^{er} février 1989 entre la région wallonne et le Québec.¹⁵

La visite de M. Guy Lutgen, le ministre wallon de l'Environnement, succédait immédiatement à celle de M. Liénard. M. Lutgen discutait avec son homologue québécois, M. Pierre Paradis, de plusieurs projets de collaboration reliés aux transferts de technologie, à la gestion de sous-produits de recyclage, à l'aménagement du territoire et à l'agriculture biologique.¹⁶

G — Le Québec et l'Europe de l'Est

1 – La Hongrie

Le Comité mixte de coopération entre la Hongrie et le Québec tenait sa première réunion à Budapest les 6 et 7 décembre sous la présidence de M. Friggyes Banki, directeur général au ministère des Relations économiques internationales de Hongrie et M. Alain Bardoux, directeur au ministère des Affaires internationales du Québec pour la section Europe de l'Est et URSS. Les huit premiers projets de ce comité étaient mis de l'avant à cette occasion. Leur domaine d'activité sont l'agro-alimentation, l'énergie, la foresterie, la santé, la gestion municipale, la formation boursière et la collaboration entre les chambres de commerce. La seconde réunion de ce comité se tiendra à Montréal au mois de mars prochain.¹⁷

2 – La Roumanie

Du 13 au 21 octobre, neuf sociétés québécoises participaient à une mission multisectorielle opératoire coïncidant avec la présentation de la 16^{ème} exposition internationale industrielle de Bucarest. Un quotidien montréalais rapporte alors que le ministre délégué à la Francophonie, M. Guy Rivard, doit accompagner cette mission afin de s'entretenir avec des dirigeants du gouvernement roumain et faire le point avec eux sur divers dossiers de coopération, en plus de paver la voie à la conclusion d'accords dans les secteurs forestier et énergétique.¹⁸

14. Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 26 octobre 1990.

15. Ministère des Affaires internationales et Ministère de l'Environnement, *Communiqué de presse*, 30 octobre 1990 ; Claude TURCOTTE, *Le Devoir*, 30 octobre 1990, p. A5.

16. Ministère des Affaires internationales et Ministère de l'Environnement, *Communiqué de presse conjoint*, 8 novembre 1990.

17. Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 12 décembre 1990.

18. *La Presse*, 13 octobre 1990, p. G7.

3 – La Tchécoslovaquie

La première Semaine tchèque et slovaque au Québec se déroulait du 12 au 16 novembre. Le ministre des Affaires internationales du Québec recevait à cette occasion le vice-ministre du Commerce extérieur de la République tchèque et slovaque, M. Zdenek Cervený, ainsi que les gens d'affaires de ce pays. L'inauguration de cette Semaine coïncidait en effet avec la création officielle du Conseil d'affaires tchèque et slovaque du Québec.¹⁹

H — Le Québec et l'Asie

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, pilotait au mois de novembre une mission économique de deux semaines qui l'amenait successivement au Japon, en Corée du Sud et à Hong-Kong. Durant cette mission, le ministre québécois multipliait les contacts avec les chefs d'entreprises, les dirigeants de firmes multinationales et les représentants des chambres de commerce locales dans le but de prospecter de nouveaux investissements pour le Québec.²⁰ Une autre mission québécoise se rendait aussi au Japon au mois de novembre. Celle-ci regroupant des représentants des milieux public et privé dans les secteurs pharmaceutiques et biotechnologiques avait pour objectif le développement d'un partenariat d'affaires entre des entreprises japonaises et québécoises. Un séminaire sur les activités de recherche pharmaceutique et biotechnique au Québec et des rencontres d'échanges entre gens d'affaires étaient organisés.²¹

I — Chronologie thématique*

Le Québec et la Conférence des ministres du Commonwealth responsables de la situation de la femme

10 octobre :

Le quotidien montréalais *La Presse* rapporte l'absence du Québec à l'ouverture de la Conférence des ministres de la condition féminine du Commonwealth tenue la veille à Ottawa. Le Québec, bien que n'ayant pas de délégué au sein de la représentation canadienne avait toutefois été invité aux cérémonies d'ouverture. Selon l'attachée de presse de la ministre déléguée à la Condition féminine du Québec, le geste posé est attribuable au contexte de l'après Lac Meech et à la décision québécoise de boycotter les conférences qui s'inscrivent dans un cadre fédéral-provincial. (*La Presse*, 10 octobre 1990, cité par l'*Argus*, 10 octobre 1990, p. A19).

19. Ministre des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 12 novembre 1990; Claude TURCOTTE, *Le Devoir*, 13 novembre 1990, p. A5.

20. Michel VENNE, *Le Devoir*, 3 novembre 1990, p. B4.

21. Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de presse*, 22 novembre 1990.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Ministre québécois en Europe

mi-octobre :

Le ministre délégué aux Forêts du Québec, M. Albert Côté, s'envole vers la Belgique et les Pays-Bas pour échanger avec des spécialistes de ces pays sur les techniques de protection de la forêt et de reproduction des plants de remplacement. (*Le Devoir*, 17 octobre 1990, p. A3).

Le Québec et l'OACI

23 octobre :

La 28^{ème} Assemblée extraordinaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale s'ouvre à Montréal. Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, y prononce un discours dans lequel il annonce l'intention du gouvernement québécois de négocier une entente Québec-OACI s'harmonisant avec le récent accord signé entre cet organisme et le Canada. (Ministre des Affaires internationales, *Discours*, 23 octobre 1990).

Le Premier ministre du Bénin au Québec

9 et 10 novembre :

Dans le cadre d'une tournée en Amérique du Nord, le Premier ministre du Bénin, M. Nicéphore Soglo, est de passage au Québec. Il tient notamment une réunion de travail avec M. Guy Rivard, le ministre délégué à la Francophonie. (Ministère des Affaires internationales, *Communiqué de Presse*, 8 novembre 1990).

L'annonce du départ de la Première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher

22 novembre :

Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, prononce une courte allocution à l'Assemblée nationale, lors d'une motion sans préavis, tenue au moment de la démission de Mme Margaret Thatcher. Après avoir souligné la contribution de Mme Thatcher à la vie politique internationale, M. Ciaccia assure le successeur de Mme Thatcher de l'intention du gouvernement québécois de poursuivre ses bonnes relations avec la Grande-Bretagne. (Ministre des Affaires internationales, *Discours*, 22 novembre 1990).

Nominations au ministère des Affaires internationales

1^{er} novembre :

Tel que prévu, M. Michel de Montigny est affecté au Service de l'immigration du Québec à Vienne. (*Le Téléx*, 2 au 15 décembre 1990, p. 8).

11 novembre :

M. Yves Bélanger est nommé chef du protocole au ministère des Affaires internationales. (*Journal de Québec*, cité par l'*Argus*, 11 novembre 1990, p. B2).